

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 8 décembre 2025 à 19h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Caroline Rioux et Isabelle Roy ainsi que messieurs Jérôme Bellavance, Daniel Lebel, Yves Levesque et Michel Michaud tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

3 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

202512-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Isabelle Roy
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202512-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel
et unanimement résolu
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit adopté.

CORRESPONDANCES

- **MRC Rim.-Neigette :**
 - **Dépôt :** Avis de motion Règlement 25-05 : *Relatif aux prévisions budgétaires et à la répartition des Quotes-Parts de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'année 2026.*
 - **Adoption :** Projet de règlement 25-05
 - **Adoption :** Règlement 25-05
 - **Dépôt :** Avis de motion Règlement 25-06 : *Pourvoyant aux revenus et dépenses ainsi qu'à l'imposition d'une taxe foncière générale pour le TNO du lac Huron pour l'année 2026.*
 - **Adoption :** Projet de règlement 25-06
 - **Adoption :** Règlement 25-06

AFFAIRES COURANTES

- **Ville de Rimouski :** Infractions : Chèque : 359.00 \$

202512-003 SÉANCES ORDINAIRES 2026 : Dates

il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance
et unanimement résolu
d' approuve les dates et les heures suivantes pour les séances ordinaires du Conseil pour 2026 :

Janvier 2026	Lundi 13 janvier 2026	19h00	
Février 2026	Lundi 9 février 2026	19h00	
Mars 2026	Lundi 9 mars 2026	19h00	
Avril 2026	Lundi 13 avril 2026	19h00	
Mai 2026	Lundi 22 mai 2026	19h00	
Juin 2026	Lundi 9 juin 2026	19h00	
Juillet 2026	Lundi 8 juillet 2026	19h00	Vacances
Août 2026	Lundi 17 août 2026	19h00	Vacances
Septembre 2026	Lundi 14 septembre 2026	19h00	
Octobre 2026	Mardi 13 octobre 2026	19h00	Action de grâce
Novembre 2026	Lundi 9 novembre 2026	19h00	
Décembre 2026	Lundi 14 décembre 2026	19h00	

AINÉS ET FAMILLES

Aucun point discuté lors de cette séance

CULTURE

- **Construction Albert :** Paiement facture Hydro : Chèque : 1 341.89 \$
- **Vieux-Théâtre :** Subvention Patrimoine canadien : Chèque : 794 097.84 \$

202512-004	<u>DDC A-34R2 : Ajustement plafond secteur arrière-scène et rideau loge #116 : - 2 407.77\$</u>	
	CONSIDÉRANT QU'	une DDC A-34R2 pour l'ajustement plafond secteur arrière-scène et rideau loge #116 a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en architecture Atelier 5 ;
	CONSIDÉRANT QU'	une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;
	CONSIDÉRANT QUE	la proposition diminuera le coût de 2 407.77 \$;
	Il est proposé par monsieur Michel Michaud et unanimement résolu d'approuver la DDC A-34R2 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.	
202512-005	<u>DDC A-35 : Soufflage poutre Foyer : + 633.74\$</u>	
	CONSIDÉRANT QU'	une DDC A-35 pour le soufflage de poutres du Foyer a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en architecture Atelier 5 ;
	CONSIDÉRANT QU'	une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;
	CONSIDÉRANT QUE	la proposition augmentera le coût de 633.74 \$;
	Il est proposé par madame Isabelle Roy et unanimement résolu d'approuver la DDC A-35 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.	
202512-006	<u>VIEUX-THEATRE : DDC ME-31 : Prise ajoutée en AV pour écran, racc. d'éclairage sièges balcon ... : + 14 783.29 \$</u>	
	CONSIDÉRANT QU'	une DDC ME-31 pour des prises ajoutées en AV pour écran, racc. d'éclairage sièges balcon ... a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en en mécanique R+O énergie ;
	CONSIDÉRANT QU'	une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;
	CONSIDÉRANT QUE	la proposition augmentera le coût de 14 783.29 \$;
	Il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-31 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.	
202512-007	<u>VIEUX-THEATRE : DDC ME-32 : Contrôle de la plinthe du rangement 011 en régulation : + 1 006.91\$</u>	
	CONSIDÉRANT QU'	une DDC ME-32 pour le contrôle de la plinthe du rangement 011 en régulation_a été soumise par l'entrepreneur des travaux construction Albert Inc. au surveillant de chantier en en mécanique R+O énergie ;
	CONSIDÉRANT QU'	une recommandation est parvenue à la municipalité de Saint-Fabien pour approuver la demande ;
	CONSIDÉRANT QUE	la proposition augmentera le coût de 1006.91 \$;
	Il est proposé par monsieur Yves Levesque et unanimement résolu d'approuver la DDC ME-32 et d'autoriser le directeur général à signer celle-ci.	
202512-008	<u>VIEUX THÉÂTRE : Avenant AV-7 : Regroupement des DDC antérieures : + 35 870.56 \$</u>	
	CONSIDÉRANT QUE	les directives de chantier (DDC) suivantes ont été approuvées :
	Architecture:	DDC A-37-R1: + 355.61 \$ DDC A-38: - 272.53 \$ DDC A-40: - \$ DDC A-41-R1: + 32 348.73 \$
	Mécanique:	DDC ME:24 + 1103.40 \$ DDC ME-29: + 2335.35 \$ DDC ME-30: - \$ <u>Total: + 35 870.56 \$</u>

- CONSIDÉRANT QUE** celles-ci doivent être intégrées au contrat initial accordé à Construction Albert par un avenant ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’avenant fera augmenter le cout de 35 870.56 \$ et le délai d’exécution demeure inchangé ;

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel
et unanimement résolu
d’approuver l’avenant de modification AV-7 et d’autoriser le directeur général à signer celui-ci.

202512-009 VIEUX THÉÂTRE : Atelier 5 : Offre de service : Demande de permis d’alcool

- CONSIDÉRANT QUE** la corporation du Vieux-Théâtre de Saint-Fabien désire faire une demande de permis de vente d’alcool à la suite des rénovations ;
- CONSIDÉRANT QU’** Atelier 5 a fait les plans d’architecture pour les rénovations et qu’ils sont les mieux placés pour fournir les données requises pour la demande ;

Il est proposé par madame Isabelle Roy
et unanimement résolu
d’approuver la l’offre de service CCA-2025-1739 d’atelier 5.

ÉLECTIONS

- **MAMH :** Déclaration des intérêts pécuniers des membres du conseil 6 reques
- **MAMH :** Formation obligatoire :
Comprendre le fonc. municipal et le rôle d’élu(e) : 3 membres en cours + 1 inscrit
- **MAMH :** Formation obligatoire :
Éthique et déontologie en matière municipale 3 membres + 1 inscrit

FÉLICITATIONS / REMERCIEMENT

Aucun point discuté lors de cette séance

LOISIRS

202512-010 FLYERS DE ST-FABIEN : Demande de commandite : 7 joueurs de Saint-Fabien : 750.00\$

Il est proposé par monsieur Yves Levesque
et unanimement résolu
de devenir commanditaire OR au montant de 750\$ pour la saison 2025-26 des Flyers de Saint-Fabien

202512-011 CPA ST-FABIEN : Demande de commandite : 35^e anniversaire : 380.00 \$

Il est proposé par madame Caroline Rioux
et unanimement résolu
de commandité au montant de 380\$ pour souligner les 35 ans du CPA de Saint-Fabien

202512-012 PAVILLON DES LOISIRS : Amélioration de la capacité internet pour la diffusion des matchs AAA : 2692.85 \$

Il est proposé par monsieur Yves Levesque
et unanimement résolu
d’accepter la soumission de Tactic télécom pour l’augmentation de la capacité internet du pavillon des loisirs pour la diffusion des matchs AAA au montant de 2342.10 plus taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point discuté lors de cette séance

TRAVAUX PUBLICS

- **MTMD :** PAVL-ES 2025-2026 : Lettre : 6 250 \$
- **MTMD :** PAVL-CE 2025-2026 : Lettre : 13 750 \$

202512-013 RECYCLAGE : Conteneur : Achat ou location par l’usagé

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel
et unanimement résolu
d’envoyer une lettre aux usagers de conteneurs à déchets pour leur signaler que la collecte du recyclage par conteneur est maintenant disponible mais que ceux-ci devront faire l’acquisition d’un conteneur bleu et nous aviser pour programmer la collecte.

202512-014 MRC RIMOUSKI-NEIGETTE: Partage club

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel
et unanimement résolu
d’attendre la fin des licences gratuites offertes par Desjardins avant de joindre le regroupement.

- 202512-015

4E ET 5^E AVENUE : Plan et devis : Tetratech : 47 490\$ + taxes

Il est proposé par madame Isabelle Roy
et unanimement résolu
d’accepter l’offre de service de Tetratech pour la confection des plans et devis, l’estimation, la demande d’aide financière et la gestion de l’appel d’offres pour la réfection des services sur les 4^e et 5^e Avenue pour être prêt dans l’éventualité d’une ouverture de demande de projet au montant de 47 490 plus taxes.
- 202512-016

PGA-EAU : Tetratech : autoriser le dépôt des documents auprès du ministère

Il est proposé par madame Caroline Rioux
et unanimement résolu
d’approuver Tetratech à faire le dépôt des documents au PGA-EAU auprès du ministère.
- 202512-017

Nordikeau : Offre de service : Renouvellement gestion et opération réseaux 2026 : 10 000\$ / mois + taxes

Il est proposé par monsieur Yves Levesque
et unanimement résolu
d’accepter l’offre de service de Nordikeau pour la gestion des réseaux d’aqueduc et d’égouts pour 2026 au montant de 10 000\$ par mois plus taxes.
- 202512-018

H2Lab : Offre de service : Entente annuelle Test égouts et aqueduc

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel
et unanimement résolu
d’accepter l’offre de service d’H2Lab pour les analyses des prélèvements requis par le ministère de l’Environnement, de l’aqueduc et des égouts pour 2026.
- URBANISME

➤ Consultation publique : DM 2025-006 : Aucun commentaires
- 202512-019

DM 2025-006 : 4 654 789 du cadastre du Qb (15 chemin privé 2, Lac des Joncs Ouest)

CONSIDÉRANT QUE

la dérogation ne va pas à l’encontre du Plan d’Urbanisme;

CONSIDÉRANT QU’

il n’y aurait pas impact environnemental négatif;

CONSIDÉRANT QUE

la demande ne causerait aucun préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE

le demandeur est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE

la dérogation est mineure;

CONSIDÉRANT QUE

le refus de la dérogation créerait un préjudice majeur au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE

le CCU a adopté à l’unanimité de recommander l’acceptation de la demande de dérogation mineure telle que présentée;

CONSIDÉRANT QU’

un avis de consultation public a été affiché conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE

la consultation publique a été tenue conformément à la Loi et qu’aucun commentaire n’a été signifié;

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel
et unanimement résolu
que le Conseil accepte la dérogation mineure pour permettre l’implantation d’un garage de 6.1 mètres de largeur par 10.7 mètres de profondeur, faisant en sorte de mener la superficie totale des 2 garages à 119 mètres carrés, contrairement à l’article 6.2.4 du règlement de zonage #476 qui exige une superficie maximale de 100 mètres carrés pour les 2 garages.
- 202512-020

CPTAQ : Demande d’autorisation : Lots 4 146 748, 4 146 746, 4 147 344 et 4 416 750 du cadastre du Qb

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu une demande d’autorisation auprès de la CPTAQ de la part de monsieur Maître Samuel Perreault, notaire et mandataire pour la Ferme Rocaline Inc.;

CONSIDÉRANT QUE

la demande vise à autoriser une aliénation des lots 4 146 748, 4 146 746, 4 147 344 et 4 146 750 du cadastre du Québec en faveur de monsieur François Rioux pour son entreprise Érablière la Sucrueux;

CONSIDÉRANT QU’

en vertu de l’article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), la Municipalité doit adresser ses recommandations à la commission;

CONSIDÉRANT QUE

l’autorisation permettrait l’agrandissement de l’érablière de monsieur Rioux à hauteur de 200 à 300 entailles supplémentaires;
- Initiales du maire
- Initiales du greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut en arriver à une recommandation favorable ou défavorable du projet;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame Caroline Rioux
et unanimement résolu
que le conseil municipal de Saint-Fabien appuie la demande de Maître Samuel Perreault, représentant la Ferme Rocaline Inc., afin d'autoriser une aliénation des lots 4 146 748, 4 146 746, 4 147 344 et 4 146 750 du cadastre du Québec afin de les vendre à monsieur François Rioux pour l'entreprise Érablière la Sucrion.

202512-021 ADOPTION : Règlement No 581-R modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 456 pour la municipalité de Saint-Fabien

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

RÈGLEMENT N° 581-R
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 456 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN DE MODIFIER LES NOTIONS DE RÉFÉRENCE ET DES TRAVAUX ASSUJETTIS

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le no 456 pour le secteur de Saint-Fabien-sur-mer ;
- CONSIDÉRANT QUE** le 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté la résolution 202410-021 adoptant le règlement 574 modifiant le *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* portant le numéro 456 afin de modifier les notions de référence et les travaux assujettis
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite abroger le règlement 574 et reprendre le processus du début avec un nouveau règlement ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a pour but d'exiger, de la part d'un requérant qui demande un permis de construction, la présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement ne réfère pas au bon règlement de zonage et aux bonnes zones assujetties;
- CONSIDÉRANT QUE** la majorité des travaux sur un bâtiment principal devrait faire l'objet d'une présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du 10 novembre 2025.
- CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été adopté à la session régulière du 10 novembre 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 581-R est et soit adopté
et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit :

- Article 1 NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT
Le présent règlement porte le numéro 581-R et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 456 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les notions de référence et des travaux assujettis* ».
- Article 2 RÉFÉRENCE AU PLAN DE ZONAGE
L'article 7 intitulé « Référence au plan de zonage » est modifié. La modification consiste à remplacer le chiffre « 244 » par le chiffre « 476 ».
- Article 3 ZONES ASSUJETTIES
L'article 8 intitulé « Zones assujetties » est modifié. La modification consiste à remplacer le texte de l'article par le texte suivant :

« Le présent règlement s'applique dans les zones Rur-58, Rur-59, Rur-60, Rur-61 et Rur-62 telles que définies sur les plans de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 476. Plus spécifiquement, les secteurs visés sont le chemin de la Mer Est et Ouest, le Chemin Grand-papa, le Chemin Ernest Roy, la Route de la Mer et le secteur communément appelé « secteur du plateau ».

Article 4 TRAVAUX ASSUJETTIS

L'article 9 intitulé « Travaux assujettis » est modifié. La modification consiste à remplacer le texte du premier alinéa par le texte suivant :

« Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tous les projets de construction, de transformation ou d'agrandissement d'un bâtiment principal dans les zones indiquées à l'article 8. »

Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202512-021
CE 8^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025.

Mario Beauchesne,
Maire

Yves Galbrand,
Directeur général et greffier trésorier

COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

- **Salaires employés : 29 401.16 \$** (4 semaines)
- **Salaires élections : 1 864.66 \$** (Bureau de vote)

202512-022 ADOPTION DES COMPTES COURANTS DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par madame Isabelle Roy
et résolu à l'unanimité
que les comptes du mois de novembre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 236 003.62 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend quarante-et-un (41) paiements par virement et le chèque 8444.

202512-023 ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2025 : 7^e avenue

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel
et résolu à l'unanimité
que les comptes pour le projet de la 7^e avenue du mois de novembre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 3 779.81 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend un (1) paiement par virement.

202512-024 ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2025 : Aide alimentaire

Il est proposé par monsieur Michel Michaud
et résolu à l'unanimité
que les comptes pour le projet de l'aide alimentaire du mois de novembre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 668.16 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend un (1) paiement par virement et le chèque 8445.

202512-025 ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2025 : FDR

Il est proposé par monsieur Yves Levesque
et résolu à l'unanimité
que les comptes pour le projet du FDR du mois de novembre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 3 933.92 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend trois (3) paiements par virement.

202512-026 ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2025 : Route de la mer

Il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance
et résolu à l'unanimité
que les comptes pour le projet de la route de la mer du mois de novembre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 27 665.86 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend deux (2) paiements par virement.

202512-027 ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2025 : Vieux Théâtre

Il est proposé par monsieur Jérôme Bellavance
et résolu à l'unanimité
que les comptes pour le projet du Vieux Théâtre du mois de novembre 2025 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 556 726.78 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend trois (3) paiements par virement et le chèque 8446.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Mario Beauchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202512-030 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Michel Michaud
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 19h26.

Maire

Directeur général / greffier-trésorier

